



Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Céline Misiego déposée le 11 février 2020

« Les beaux labels de Lausanne, une belle affaire ? »

Lausanne, le 9 juin 2022

Rappel de l'interpellation

« La Ville de Lausanne a obtenu de nombreux labels au cours de son histoire. Dans des domaines aussi variés que « cité de l'énergie » ou « amie des enfants ». D'autres obtentions de labels sont d'ailleurs en cours.

On peut trouver des effets positifs à l'obtention de label, comme le fait que cela défie la Municipalité à tenir ses engagements et à s'améliorer. Cela favorise aussi l'accès à des connaissances et permet un échange avec les autres bénéficiaires de ces labels. Enfin cela donne une visibilité large, parfois mondiale, à la Ville. Malheureusement la liste des différents labels qu'a obtenus Lausanne n'est pas mise en avant. Impossible d'ailleurs de trouver la liste complète sur le site de la Ville de Lausanne.

Mais obtenir un label coûte de l'argent et demande du travail pour élaborer le dossier de candidature, mandater l'experte et lui donner accès aux informations nécessaires.

On peut donc se poser la question de l'utilité finale de l'obtention d'un label ».

Introduction

Les collectivités publiques disposent de plusieurs outils, dont les labels, pour évaluer et attester de la qualité de produits ou services, ou encore plus largement de la mise en œuvre de politiques publiques. Comme le relève l'interpellatrice, ces outils ont des fonctions et utilités très diverses. Ils permettent en premier lieu de communiquer et de valoriser les politiques publiques menées par la Ville, mais pas uniquement. En effet, bien souvent, la Ville prend également, en se lançant dans une démarche de labellisation, des engagements concrets pour améliorer l'action publique et les services rendus à la population. La labellisation est ainsi un outil d'information et de transparence sur les valeurs et les engagements de la collectivité publique.

Les labels sont attribués par des collectivités publiques, des organisations internationales, des associations ou encore des entreprises. La labellisation diffère de la certification, même si dans les faits la distinction est parfois délicate. Tout comme les labels, les certifications sont assurées et évaluées par des organismes indépendants. La certification exige toutefois de garantir un double contrôle; cela signifie que les résultats d'un premier contrôle sont vérifiés une seconde fois par un organisme de certification indépendant accrédité. Certains labels sont certifiés, d'autres pas. La certification ISO, en particulier, permet de garantir la conformité d'un processus, d'un produit ou service, ou encore d'une organisation. Plusieurs services de l'administration, notamment commerciaux, sont certifiés ISO, pour leur système de management de la qualité (ISO 9001) ou de management environnemental (ISO 14001).



A noter encore que les labels ou certifications doivent également être distingués des réseaux internationaux auxquels la Ville adhère sans conditions particulières à remplir.

La Ville de Lausanne a obtenu une vingtaine de labels, de nature variée et répartis entre les différentes directions. La liste des labels obtenus par la Ville figure en annexe. On y trouve des certifications techniques ou encore des reconnaissances de politiques publiques ou de productions de la Ville. Par exemple :

- le label naturemade basic certifie l'aménagement hydroélectrique de Lavey depuis 2001 et assure ainsi l'origine renouvelable ou écologique de sa production électrique ;
- le label Commune amie des enfants, déteu depuis 2012, vise à soutenir l'application de la Convention des droits de l'enfant et à améliorer l'environnement immédiat des enfants et des jeunes, soit les 0-18 ans ;
- le label Miel du Pays de Vaud garantit, depuis 2021, un miel contrôlé non mélangé et provenant d'une récolte d'un seul rucher situé dans un endroit précis.

Réponse aux questions posées

La Municipalité répond comme suit aux questions posées :

Question 1 : Peut-on avoir la liste des labels que la Ville a obtenus ?

La liste des labels obtenus par la Ville figure en annexe.

Question 2 : La liste de ces labels pourrait être rendue visible de manière claire sur le site de la Ville de Lausanne ?

Au vu de la diversité des types de labels et des objectifs poursuivis, les informations figurent sur le site internet de la Ville en lien avec les politiques publiques concernées. La Municipalité communique par ailleurs publiquement lors de l'obtention ou le renouvellement d'un label. Le lancement de démarches ou l'obtention de labels font enfin l'objet de développements dans les rapports de gestion annuels de la Municipalité.

Question 3 : Quel est le coût total de l'obtention de ces différents labels ?

Il existe, à ce niveau aussi, de grandes disparités entre les labels. L'ensemble des coûts liés aux labels figure dans le tableau en annexe.

Il est à noter que la fréquence de renouvellement ainsi que ses modalités sont elles aussi très variables. Celui-ci peut être automatique, sur rapport, ou nécessiter parfois une expertise externe pouvant elle aussi être payante.

Question 4 : Une évaluation de ce qu'ont apportés ces différents labels à la Ville pourrait être rendue publique ?

Chaque démarche de labellisation est lancée sur la base d'une évaluation des bénéfices escomptés ainsi que de leurs coûts. Les directions et services de l'administration procèdent régulièrement à cette évaluation dans le cadre des politiques publiques qu'ils mettent en œuvre.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu aux questions de Mme Céline Misiego.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, à Lausanne, le 9 juin 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter



Annexe : liste des labels obtenus par la Ville de Lausanne